

## CHARTRE DE LA MAISON DU LYCÉE

### **Projet de Vie**

#### **Principes et Valeurs**

**Accueille** chaque jeune dans sa démarche, son engagement en  
Lien avec sa famille

**Permet** à chacun de trouver sa place, son territoire  
et de traduire son bien-être, son existence

**Ouvre** sur les espaces studios, salles banalisées, CDI  
- aide personnalisée  
- étude active  
- apprentissage de l'autonomie  
- organisation, gestion de l'emploi du temps

**Aide** le jeune à la construction de sa personnalité pour :  
- être acteur, citoyen  
- se situer dans le groupe (Jeunes-Adultes)

**Dit** sa spécificité catholique, humanitaire, en lien avec le Projet Educatif  
pour donner du sens, et favorise réflexion et structuration, sans laisser  
quiconque sur le bord du chemin

#### **Mots Clés du Champs d'Action**

*Acceptation de l'autre dans sa différence  
Respect, écoute  
Tolérance*

*Dire « Je »  
Etre responsable  
Construction de son identité*

*Apprendre à apprendre  
Echanges de savoirs  
Revalorisation de chacun*

*Image de soi, représentation de  
soi, estimation de soi  
Prise en compte des ruptures,  
crises, tensions, conflits...et tendre, vers  
l'équilibre et l'épanouissement*

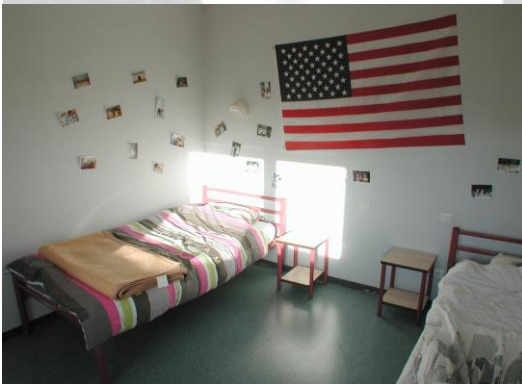
*S'engager  
Oser dire  
Prendre du temps  
Réfléchir  
Chercher*

## ***La Maison du Lycée est :***

Un lieu de vie, un lieu d'étude,  
un lieu d'aide à la construction de soi et au  
développement personnel,  
un espace où circulent la rencontre, l'amitié, les  
différences,  
et, où les interactions permettent à chaque jeune de  
s'épanouir,  
de se former, de comprendre, de maîtriser,  
d'expérimenter, de choisir....

Dans le projet de vie, **3 axes** sont développés dans un processus dynamique :

***Autonomie***  
***Responsabilité***  
***Respect du groupe***



## Le concept « AUTONOMIE »

*Il se décline en "gérer son temps", de 17 h à 21 h, dans le respect du projet scolaire.*

*Il demande à chacun de :*

- gérer son temps de travail
  - en s'organisant en fonction de son agenda
  - en travaillant **activement** dans son studio
  - en apprenant ses leçons et réalisant les travaux demandés par les enseignants en étude silencieuse de **20h à 21 h**
  - en bénéficiant de l'aide individualisée et en s'impliquant dans le soutien proposé de 17h à 18h.
  
- gérer son temps hors travail
  - dans les ateliers proposés : UNSS, théâtre, musique, danse, autres...
  - en pratiquant l'autodiscipline après 21 h (salle de convivialité, studio,...)
  - lors des soirées à thèmes
  - à travers des activités culturelles : cinéma, théâtre ...
  - en s'impliquant dans l'association de la Maison des Lycéens
  - en proposant des activités au foyer
  - ...

Pratiquer l'autonomie à travers les rythmes de vie conduit le jeune à *créer, suggérer, construire ensemble par division, par niveau.*





## **Le concept « RESPONSABILITÉ »**

*Dans ce lieu de vie, de socialisation, d'éducation à la citoyenneté, l'élève a l'occasion de prendre des responsabilités pour affirmer :*

- je participe activement dans ce lieu de vie, je parraine un plus jeune.
- je peux être délégué de ma division, responsable de l'information, de l'affichage, de la presse, de l'audiovisuel, d'une activité socio éducative,...
- je peux être « personne ressource » d'un étage.
- je peux organiser un débat, mener une action dans le cadre du Projet Educatif.
- je peux être relais de la communication pastorale, humanitaire.
- Je travaille en silence dans l'étude de 20h à 21h.



## **Le concept « RESPECT DU GROUPE »**

***Les habitants et les responsables de la Maison du Lycée conviennent ensemble dans un respect mutuel de :***

- **travailler en autonomie et en silence dans les studios de 17 h 15 à 19 h**
- se déplacer discrètement
- parler doucement dans les couloirs, les studios, limiter le volume sonore des appareils personnels
- s'exprimer correctement et respectueusement
- effectuer le travail en groupe dans les salles appropriées,
- **ne pas entreposer des denrées périssables, ne pas manger dans son studio (sandwichs, burger.. )**
- respecter les règles d'hygiène quotidienne : **se laver tous les jours**, faire son lit / ranger son studio / placer vêtements et chaussures dans le placard / laisser la table de travail rangée, tenir l'espace salle de bain-wc toujours très propre afin de favoriser le travail du personnel d'entretien et d'hygiène, **laver très régulièrement serviettes, traversins, draps, couettes**
- personnaliser leur studio en veillant à ne pas le dégrader, en respectant les principes du projet éducatif et les règles de sécurité
- **avoir une attitude, un comportement très correct et respectueux du groupe** sur les espaces récréatifs, conviviaux et de détente
- prendre sa douche le matin après 7h et/ou le soir avant 22h.
- Ne plus utiliser son téléphone après 22h.

***Il est clair pour chacun que :***

- il est strictement interdit de **fumer** à l'intérieur de la Maison du lycée
- il est strictement interdit d'introduire à la Maison du lycée **boissons énergisantes, alcool, drogue, objets ou produits dangereux**
- il est interdit **d'entrer** dans un studio autre que le sien sans autorisation.
- il est **strictement** interdit **aux filles d'entrer dans les studios des garçons et aux garçons d'entrer dans les studios des filles**
- **il est strictement interdit de sortir du lycée sans l'autorisation écrite des parents (pour les mineurs comme pour les majeurs)**

*Les règles de respect de l'autre, demandent à chacun de se comporter très calmement lorsqu'il entre dans la Maison du lycée.*

*De plus, le surveillant a l'obligation d'exercer sa surveillance envers tous les élèves de la Maison du Lycée (mineurs et majeurs).*

***Le respect du groupe suppose une connaissance et un respect des horaires***

**Horaires de la Maison du lycée :**

**La Maison du Lycée est ouverte le lundi à 17 h 00. Elle ferme le vendredi à 7 h 30.**

**Matin :**

- 7 h 00 : lever
- 7 h 30 - 7 h 55 : petit déjeuner au self (**fermeture à 8h**)
- 7 h 30 : fermeture de la Maison du Lycée pour tous les élèves
- 8 h 05 : début des cours, **aucun retard n'est autorisé en classe**

**Soir :**

- 17 h 00 : Obligation de se présenter à la Maison du Lycée
- 17 h 15 - 19 h 00 : étude active et encadrée (studio, salles banalisées)  
autres activités (sportives et culturelles)
- 19 h 00 - 20 h 00 : dîner au self (fermeture à 20h)
- 20 h 00 - 21 h 00: travail scolaire obligatoire en étude silencieuse
- 21 h 00 : **entrée obligatoire à la Maison du Lycée**  
Respecter le sommeil de chacun, silence dans les couloirs
- 22h00 : présence dans son studio, les sorties ne sont plus autorisées
- 22h15 : **extinction des lumières, on dort**



## **Restaurant scolaire**

Au self, le temps du repas représente un moment de détente, de convivialité.

Le comportement des élèves à l'égard du personnel, du mobilier, et des règles élémentaires de propreté doit être irréprochable.

La carte individuelle de restaurant est **exigée** pour l'accès.

## **Sécurité**

Pour sa sécurité, l'élève de la Maison du Lycée lira attentivement les consignes d'évacuation affichées dans les locaux.

## **SANTÉ, ÉCOUTE, SOUTIEN, PRÉVENTION**

La Responsable de la Santé, est à votre disposition à l'Espace Santé de 8 h à 17 h.

Puis, Madame RAGONNEAU assure le relais en partenariat avec un médecin et / ou le service d'Urgence 15.

Il est aussi demandé à chacun de signaler certains troubles méritant l'administration d'urgence d'un médicament ou un soin particulier.

Il est rappelé que les traitements médicaux **sont personnels et justifiés par une ordonnance**, et doivent être déposés à l'Espace Santé.

En conséquence, **aucun médicament n'est délivré à la Maison du Lycée, et aucun échange de médicaments entre élèves n'est permis.**

Afin de favoriser la qualité des soins et des relations, **la fiche confidentielle de santé doit être rigoureusement remplie.**

Outre son rôle d'écoute, la Responsable de la Santé aide les jeunes dans leurs préoccupations, leurs difficultés, à rechercher des solutions, des médiations.

Madame RAGONNEAU et la Responsable de la Santé assurent le service en lien avec des structures spécifiques :

- L'équipe Adultes-Ressources, sous la responsabilité d'un psychosociologue de l'Association ISATIS, sous tutelle du professeur MARCELLI, aide à la prévention des jeunes en difficulté.





*Pour favoriser l'apprentissage à la citoyenneté, la responsabilisation et l'autonomie,*

*nous, habitants de la Maison du lycée et responsables, veillons à ce que chacun soit en cohérence avec les droits et les devoirs du règlement intérieur*

*du **Lycée Saint Jacques de Compostelle.***

